



APPEL REGLEMENTAIRE

☎04.72.15.30.35 – lundi à partir de 16 H.

AUDITION DU MARDI 12 SEPTEMBRE 2017

RELEVÉ DE DÉCISION

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue :

Présents : D. MIRAL (Président), P. MICHALLET (Secrétaire), P. BOISSON, A. SALINO, J.C VINCENT, R. SAURET, L. LERAT.

Assiste : M. COQUET.

DOSSIER N°4 R: Appel du club de l'US VILLARS en date du 24 août 2017 contestant la décision de la Commission d'Appel du District de la Loire prise lors de sa réunion du 18 août 2017 ayant confirmé la décision de la Commission des Règlements dudit District relative à la constitution de la poule Excellence U18 pour la saison 2017/2018.

La Commission,

Confirme la décision de la Commission d'Appel du District de la Loire.

Met les frais inhérents à la présente procédure à la charge de l'US VILLARS.